Le Saint-Mitréen

35

Journal municipal
Novembre 2026



Saint-Mitre-les-Remparts uni : numéro spécial inondations

Sommaire

2	**Édito**
3-11	**Dossiel spécial : les inondations du 20 octobre**
3	- Le 20 octobre: les repères
4	- Une commune durement touchée
5	- Des vies bouleversées
6	- Une mobilisation sur tous les fronts
7	- Accompagner dans l'urgence
8-9	- Une solidarité exemplaire
10	- Sinistrés : les démarches
11	- Réparer et prévenir
12	**En bref**
13	**Vœux à la population**
14	**Portrait | État civil**
15	**Conseil municipal**
16	**Agenda**

Numéros et contacts utiles :

Hôtel de ville : 04 42 80 98 55
> bureaudumaire@saintmitrelesremparts.fr
Police municipale : 04 42 49 91 72 ou 06 20 54 59 31 ou 06 20 54 59 38
> policemunicipale@saintmitrelesremparts.fr
Services techniques : 04 42 44 03 45
> servicestechniques@saintmitrelesremparts.fr
Service urbanisme : 04 42 80 98 41
> urbanisme@saintmitrelesremparts.fr
Espace Familles-Solidarités : 04 42 06 74 16
> ccas@saintmitrelesremparts.fr
> espacefamilles@saintmitrelesremparts.fr
Collecte des déchets (Métropole) : 0800 94 94 08

Le Saint-Mitréen n°35

Directeur de publication : Vincent Goyet
Rédaction : Loretta Moreno
Crédits photos : Céline Parenté-Devos, Loretta Moreno, Rémi Bainvel, François Lucchesi, élus, Adobe Stock, DR.
Réalisation : Émilie Sarabia
Tirage : 3200 exemplaires
Périodicité : 6 numéros annuels
Dépôt légal : 2ème semestre 2026
N°ISSN : 1636-1652

Le bulletin est imprimé sur un papier PEFC.
Impression : Mosaïques Impressions, St-Victoret

Ne pas jeter sur la voie publique.

L'édito



Chères Saint-Mitréennes, chers Saint-Mitréens,

La nuit du 19 au 20 octobre, et les heures et les jours qui ont suivi, resteront gravées dans nos mémoires. Jamais notre commune n'avait connu un tel épisode orageux, une telle intensité, un tel cumul de précipitations. Hormis en temps de guerre, jamais notre commune n'avait connu de tels dégâts, matériels et humains.

J'ai souhaité consacrer ce numéro entier de notre magazine à cet événement.

D'abord, pour revenir sur le déroulé des opérations de secours engagées très tôt. Sur la mobilisation de tous pour venir en aide aux habitants confrontés à la brutale montée des eaux. Non pas les eaux de l'étang, mais celles venues des terres, des collines, et qui ont dévalé les vallons agricoles jusqu'à heurter les quartiers littoraux.

Ensuite, pour dresser un premier bilan, et poser les jalons des nombreux travaux que nous allons engager pour réparer nos routes, nos maisons, nos ouvrages ; mais aussi pour réduire le risque et limiter les dégâts le jour où nous aurions à faire face à nouveau à une telle situation. Le risque inondation et les enjeux du ruissellement doivent nous conduire à hausser nos prescriptions en matière d'aménagements publics comme privés.

Au nom de l'ensemble de notre commune, je veux aussi présenter à nouveau mes condoléances aux proches de Jean-Jospeh Russo, et dire à tous les sinistrés que la commune continuera à faire le maximum pour les accompagner, sans pouvoir se substituer aux assurances qui doivent aussi faire leur travail.

Enfin, je veux saluer le formidable élan d'entraide et de solidarité qui s'est manifesté dès les premières heures du désastre et qui se poursuit. De la part des pompiers et des différentes forces de sauvetage spécialisées. De la part de nos agents. De la part des élus. De la part des riverains. De la part des services du Département. De la Région. De la préfecture. De la Croix Rouge. Du CCFF. De la part de multiples bénévoles et volontaires, venus mettre à disposition leurs compétences, ou donner de leur temps et de leur disponibilité. Ils sont le ciment du vivre-ensemble de notre territoire. Ensemble, nous sommes plus forts.

Nous ne sortons pas inchangés de cette épreuve. Nous en sortons plus lucides. Plus exigeants. Plus déterminés à agir pour le bien de tous.

Vincent Goyet
Maire de Saint-Mitre-les-Remparts
Conseiller départemental du canton d'Istres







Le 20 octobre : les repères

Une journée qui a bouleversé Saint-Mitre-les-Remparts

Dans la nuit du lundi 19 au mardi 20 octobre 2026, **un épisode orageux stationnaire d'une intensité exceptionnelle s'abat sur Saint-Mitre-les-Remparts**. En quelques heures, les pluies diluviennes provoquent des ruissellements massifs, submergent des habitations et des commerces et rendent plusieurs routes impraticables. Retour sur les principales étapes d'**une journée qui restera gravée dans l'histoire de la commune**. De mémoire d'une habitante âgée de 91 ans, « on n'a jamais vu ça ».

Un épisode météorologique d'une ampleur inédite

Les précipitations, débutées dans la soirée du lundi 19 octobre, s'intensifient au cours de la nuit et au petit matin. Les cellules orageuses, particulièrement persistantes et stationnaires, déversent des quantités d'eau considérables sur des sols rapidement saturés : **325 mm recensés officiellement, mais jusqu'à 500 mm localement**.

Les eaux de ruissellement dévalent les pentes, envahissent les points bas et charient boue, pierres et débris. **Le littoral ainsi que la ZAC des Étangs figurent parmi les secteurs les plus durement touchés, avec des inondations, des murs effondrés, des chaussées éventrées... Le bilan humain est tragique : un habitant perd la vie au cours de ces inondations.** Un hommage lui est consacré en page 5.

Un dispositif d'urgence sur tous les fronts

Face à cette situation, **la Ville active son Plan communal de sauvegarde (PCS) dès 6h30**, permettant de coordonner les moyens municipaux, les interventions de secours et la protection de la population, et qui restera ainsi actif durant plusieurs jours. **Un point d'accueil est concomitamment ouvert** au théâtre de la Manare dès le mardi matin, afin d'accueillir les sinistrés, qui sera déplacé plus tard au gymnase René Jauras. Au total, 26 personnes y ont passé la nuit. Dans la matinée, toutes les personnes ayant eu besoin de relogement ont trouvé des solutions grâce à l'aide du CCAS.

Les opérations de mise en sécurité et les évacuations se succèdent depuis : nettoyage, déblaiement, sécurisation, dégagement...

Les chiffres clés

325 mm
De précipitations cumulées lors de l'épisode, avec des quantités pouvant atteindre localement 500 mm.

26 personnes
Accueillies au gymnase René Jauras dans la nuit du 20 au 21 octobre.

1 plan communal de sauvegarde activé
Pour coordonner les interventions et l'accompagnement des habitants.

9 bâtiments et équipements municipaux impactés
Sans compter les 453 sinistres déclarés en mairie à ce jour.

Le fil des évènements

LUNDI 19 OCTOBRE
Les pluies s'intensifient sur le pourtour de l'étang de Berre. Un épisode orageux particulièrement violent s'installe en soirée.

MARDI 20 OCTOBRE, 00H30
Les ruissellements provoquent d'importantes inondations. Plusieurs axes deviennent impraticables et les secours interviennent auprès d'habitants en difficulté.

6H16
Le Plan communal de sauvegarde est activé. Les services municipaux s'organisent pour répondre à l'urgence et assurer la sécurité des habitants. Un premier point d'accueil des sinistrés est installé au théâtre de la Manare.

13H30
La municipalité renouvelle son appel à limiter les déplacements afin de faciliter le travail des secours.

16H00
Le point d'accueil des sinistrés est déplacé au gymnase René Jauras. Un nouvel épisode pluvieux est en cours. Des routes sont fermées à la circulation, notamment pour des questions de sécurisation.

NUIT DU 20 AU 21 OCTOBRE
26 personnes sont accueillies au gymnase René Jauras.





Une commune durement touchée

Habitations, commerces, équipements publics : des dégâts sur l'ensemble du territoire

Au lendemain des inondations du 20 octobre, Saint-Mitre-les-Remparts découvre l'ampleur des dommages. Maisons submergées, commerces sinistrés, chaussées dégradées, murs effondrés et bâtiments publics endommagés : les conséquences de cet épisode exceptionnel concernent de nombreux secteurs de la commune. Au 10 novembre, **453 sinistres avaient déjà été signalés à la municipalité**, un bilan encore provisoire, qui ne compte pas ceux qui sont passés directement par leur assurance.

Des quartiers profondément marqués

De Varage à Patorgue, en passant par le secteur de Bellevue et celui de la plage d'Arthur, **l'eau a laissé derrière elle des dégâts considérables**.

Dans les habitations touchées, les habitants retrouvent des pièces recouvertes de boue, du mobilier détérioré et des équipements devenus inutilisables. Dans certains secteurs, **la force des eaux a endommagé des baies vitrées, des clôtures, des portails et des murs, tandis que les débris transportés par les ruissellements se sont accumulés dans les jardins, les voies de circulation, les roubines et même dans l'étang.**

Le tissu économique local n'a pas été épargné. Plusieurs commerces et entreprises, particulièrement dans la ZAC des Étangs, ont subi **d'importants dommages matériels, touchant leurs locaux, leurs stocks et leurs outils de travail.**



Voirie et ouvrages hydrauliques : des dommages étendus

Le premier état estimatif établi par les services municipaux recense **12 postes de réparation** concernant des voies communales, auxquels s'ajoutent un ouvrage de soutènement et un parking endommagés.

L'allée de la plage d'Arthur, les chemins des Juverdes, du Crépon et de Mauvejane, le quartier Bellevue ou encore le chemin des Calieux figurent parmi les secteurs concernés.



Les ouvrages hydrauliques ont également subi d'importantes dégradations : roubines encombrées, berges effondrées, canalisations endommagées et ouvrages fragilisés. Deux digues, à Massane et rue des Frères Montgolfier, figurent notamment parmi les infrastructures nécessitant des travaux.

Les bâtiments communaux portent eux aussi les traces de cet épisode. Au groupe scolaire Édouard Vaillant, la cantine a subi d'importantes dégradations de son plafond suspendu, affectant notamment l'isolation et certaines installations techniques. Plusieurs salles de classe, en maternelle comme en élémentaire, présentent également des infiltrations.

L'Hôtel de Ville, le complexe sportif René Jauras, la médiathèque Charles Rostaing, le théâtre de la Manare, la Maison du Patrimoine et l'Espace Bellefont ont également été touchés. À ces bâtiments s'ajoutent les terrains de football et de rugby.

Des dégâts estimés à plusieurs millions d'euros

L'ampleur des dégâts laisse entrevoir un chantier de reconstruction considérable. Selon les premières estimations, le coût des réparations des infrastructures et équipements publics devrait atteindre **plusieurs millions d'euros**.

Ces dépenses concerneront plusieurs collectivités : la municipalité pour la réhabilitation de ses bâtiments et équipements communaux, le Département pour la remise en état des routes départementales, et la Métropole pour les importants travaux de reprise des réseaux d'eau.

À ce bilan public s'ajoutent les dommages subis par les particuliers. Environ **50 habitations nécessiteront une réfection complète**, sans compter le remplacement du mobilier et des biens personnels détruits. Les commerces et entreprises sinistrés devront eux aussi faire face à des réparations et à des pertes matérielles parfois considérables.

Le coût global de cette catastrophe reste donc difficile à établir. Les évaluations se poursuivent, mais une certitude demeure : **au-delà des premières interventions d'urgence, la reconstruction de Saint-Mitre-les-Remparts s'inscrira dans la durée**.

PORTRAIT

Des vies bouleversées

Jean-Joseph Russo, le souvenir d'un homme passionné et rêveur

« C'était un homme aimé, un rêveur qui vivait dans son monde. Il était un mari, un père et un grand-père formidable. » C'est en ces mots que Marie-France Russo, son épouse, et leur fille unique Caroline décrivent Jean-Joseph Russo, décédé tragiquement le 20 octobre dernier, emporté par les eaux. Malgré les dispositifs de secours mis en place, il n'a malheureusement pas pu être sauvé.

De l'homme qu'elles ont perdu, Marie-France et Caroline souhaitent avant tout que l'on se souvienne de sa force de vie, de ses passions et de son amour pour les siens. Sollicitées pour réaliser ce portrait-hommage à ce Saint-Mitréen installé dans la commune depuis 20 ans, elles ont pudiquement accepté de nous confier une partie de son histoire, afin que sa mémoire soit célébrée. Ce natif de Lyon était un sportif, un artiste et un féru d'histoire.

Durant sa jeunesse, il était passionné de cyclisme et avait d'ailleurs parcouru l'Europe à vélo, jusqu'aux portes de la Russie. *« Il n'a pas pu y rentrer car il n'avait pas de passeport »*, glisse Marie-France.

Caroline se souvient d'une histoire que son père aimait lui raconter : *« Un jour, en partant se balader à vélo, il s'est accroché à la barre d'un passage à niveau et a été suspendu 3 mètres au-dessus du sol avec son sac à dos. Ça a arrêté toute la circulation pendant un bon moment ! »*

> ***« C'était un homme aimé, un rêveur qui vivait dans son monde. Il était un mari, un père et un grand-père formidable. »***

Marie-France ajoute une autre anecdote, tout aussi savoureuse : Jean-Joseph était parti un matin à 8 h à vélo et n'était rentré qu'à 22 h, expliquant qu'il avait oublié de faire demi-tour et avait crevé deux fois ! Une histoire qui illustre à merveille ce côté rêveur que sa famille aimait tant chez lui.

Après une carrière de peintre-plâtrier dans la région lyonnaise, Jean-Joseph part avec son épouse dans le Sud, pour rejoindre leur fille dont le mari avait été muté dans la région. *« C'était son rêve de passer sa retraite au bord de l'eau »*, confie Caroline, émue.

Pendant 20 ans, le couple s'occupe de ses deux petites-filles, Charlotte et Fanny, retape sa maison et profite de la vie. En parallèle, Jean-Joseph, né d'un père sicilien, nourrit une autre grande passion : le chant lyrique. Doté d'une voix d'opéra remarquable, il avait étudié au conservatoire de Lyon avant de rejoindre, avec son épouse, le chœur philharmonique de Martigues, poursuivant ainsi son amour de la musique.

De ses voyages à vélo à sa passion pour le chant lyrique, Jean-Joseph Russo laisse le souvenir d'un homme libre, rêveur et profondément attaché à sa famille.

À Marie-France, son épouse, Caroline, sa fille, Franck, son gendre, ainsi qu'à Charlotte et Fanny, ses petites-filles, la municipalité adresse ses plus sincères condoléances.

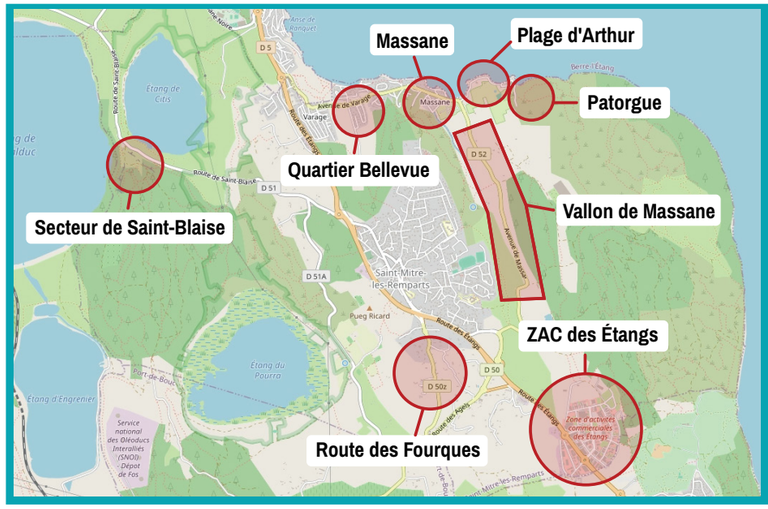

CARTE : LES PRINCIPAUX SECTEURS TOUCHÉS

Carte indicative des secteurs particulièrement affectés ou concernés par les perturbations, sans prétendre à l'exhaustivité des dommages constatés sur la commune.

Toutes ces zones feront l'objet de grands travaux (détails en page 11).

Secourir, accueillir, coordonner : une mobilisation sur tous les fronts

Face à l'ampleur des inondations du 20 octobre, **une mobilisation exceptionnelle s'organise à Saint-Mitre-les-Remparts**. Tandis que les sapeurs-pompiers multiplient les opérations de sauvetage, les services municipaux et leurs partenaires se mobilisent pour protéger les habitants, accueillir les sinistrés et coordonner les interventions. **Retour sur les moyens humains et matériels déployés dans les premiers jours de la catastrophe.**

Un poste de commandement au cœur de la mairie

L'activation du Plan communal de sauvegarde (PCS) se concrétise par l'installation d'une cellule de crise opérationnelle à l'Hôtel de Ville. **Autour du maire, les élus et les agents municipaux centralisent les signalements, suivent l'évolution de la situation et coordonnent les interventions avec les secours et les différents partenaires.**

60 interventions des sapeurs-pompiers

Du 19 au 25 octobre, les sapeurs-pompiers réalisent **60 interventions sur le territoire communal**.

Dans les secteurs de Varage et de Massane, particulièrement touchés, leur bilan recense 25 sauvetages et 18 mises en sécurité. Au camping Neptune, 69 personnes sont évacuées. Dans la ZAC des Étangs, 9 personnes sont également évacuées du Brit Hotel. Les secours procèdent par ailleurs à des opérations d'épuisement des eaux et de reconnaissance dans plusieurs quartiers.

À leurs côtés, **les sapeurs forestiers et les membres du Comité communal feux de forêt (CCFF) participent au dégagement des routes. La Sécurité civile intervient également pour dégager les roubines obstruées par les matériaux charriés par les eaux.**

74 personnes accueillies

Dès 6h30, le théâtre de la Manare ouvre ses portes aux habitants évacués. Sous la coordination du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), les équipes organisent leur **accueil, les premiers soins, la restauration et leur accompagnement**. À 15h, le dispositif est transféré au gymnase René Jauras pour permettre la poursuite de la prise en charge. **Au total, 74 personnes sont accueillies dans les deux structures, dont 26 passeront la nuit au gymnase.**

Concomitamment, le CCAS engage **une campagne d'appels**, complétée par des visites à domicile.

69 interventions des services techniques

Entre le 20 et le 30 octobre, les services techniques municipaux réalisent **69 interventions pour sécuriser les espaces publics et engager les premières remises en état.**

Les équipes des espaces verts interviennent à 25 reprises, notamment pour les chutes d'arbres, les éboulements et le nettoyage des fossés et avaloirs. Les agents de maçonnerie et de voirie effectuent 18 interventions, auxquelles s'ajoutent 20 opérations d'enlèvement des déchets et 6 interventions des électriciens.



Le centre de commandement était localisé à l'Hôtel de Ville.

Des entreprises spécialisées sont également mobilisées : **David Élag', JC Benne et les établissements Palomares. La Ville de Fos-sur-Mer prête par ailleurs un véhicule de police municipale, celui de Saint-Mitre ayant été endommagé par les inondations.**

Cette mobilisation repose sur l'engagement de nombreux agents municipaux et d'élus.

Sur le terrain comme au sein du poste de commandement, tous poursuivent une même priorité : protéger les habitants et répondre à l'urgence.



Les lits ont été prêtés par les communes de Velaux et Bouc-Bel-Air.



Les travaux ne discontinuent pas depuis cet épisode.

Accompagner dans l'urgence

Accueillir, soigner, rassurer : l'engagement du CCAS auprès des sinistrés

Des habitants évacués en état de choc, des familles sans nouvelles de leurs proches, des personnes blessées et des logements devenus inhabitables : dès le 20 octobre, les équipes du Centre communal d'action sociale (CCAS) font face à une situation exceptionnelle. Leur mobilisation, engagée dès les premières heures, se poursuit aujourd'hui auprès des familles les plus durement touchées.

Dès 6h30, le théâtre de la Manare comme refuge

Dès 7h, les premières personnes évacuées arrivent au théâtre de la Manare, parfois trempées, très peu vêtues et profondément choquées. Certaines présentent des blessures nécessitant des soins urgents, dont quatre personnes ayant besoin de sutures.

Les équipes organisent immédiatement un espace d'habillement, un petit-déjeuner chaud et la recherche de matériel médical. Dès 8h30, le **docteur Jean-Pierre Angelini rejoint le dispositif. La pharmacie Durand et le cabinet dentaire Maury apportent leur concours en fournissant du matériel de suture et de premiers secours.**

Une attention particulière est portée aux enfants : un film est projeté dans la salle de spectacle, tandis qu'une auxiliaire de puériculture, se mobilise pour les accompagner alors que leurs parents sont en état de choc.

74 personnes prises en charge

36 personnes, dont six enfants et un bébé, ont été accueillies au théâtre de la Manare, et 38 au gymnase René Jauras, où le dispositif est transféré à 15h. Parmi ces 74 personnes, 26 passent la nuit au gymnase.

La prise en charge nécessite une **importante organisation logistique** : vêtements, repas, matériel de couchage et accompagnement des personnes évacuées. Les équipes de restauration et d'entretien se mobilisent également, notamment pour acheminer et servir les repas préparés à la cantine Édouard Vaillant.

Les communes de Bouc-Bel-Air et de Velaux apportent leur concours en prêtant **du matériel de couchage pour le centre d'hébergement**.

Une attention particulière aux plus vulnérables

En parallèle est engagée **une campagne d'appels auprès des personnes inscrites au registre communal des personnes vulnérables.**

Lorsque certaines personnes ne peuvent être jointes, des visites à domicile sont organisées avec les services municipaux, la police municipale et les élus. **Ces déplacements permettent d'évaluer leurs besoins et, lorsque cela est nécessaire, d'organiser leur mise à l'abri.**

Un travail de coordination est également mené avec les infirmières libérales et les structures d'aide à domicile afin de maintenir l'accompagnement des personnes isolées ou dépendantes, malgré les difficultés de circulation.

Un soutien médical et psychologique

Face à la détresse des habitants et à l'annonce de la disparition d'un Saint-Mitréen, **le CCAS sollicite auprès du SAMU l'intervention d'une cellule d'urgence médico-psychologique**.

Composée d'un psychiatre, d'une infirmière psychiatrique et d'une psychologue, elle accompagne les personnes traumatisées par les événements. Une seconde intervention est organisée le 23 octobre.



La distribution d'eau a duré plusieurs jours jusqu'au retour de la potabilité.

44 familles accompagnées dans la durée

L'accompagnement se poursuit bien après les premières évacuations. Du 21 au 31 octobre, les équipes du CCAS interviennent quotidiennement dans les quartiers sinistrés afin d'évaluer les situations et de rechercher des solutions adaptées.

Pour les habitants dont le logement est devenu inhabitable, des hébergements temporaires sont recherchés notamment auprès des campings Félix de la Bastide et Neptune, ainsi que de la Fondation Airbnb. Les agents accompagnent également les familles dans leurs déplacements et leurs démarches administratives.

Lors de la crise de l'eau potable, **le CCAS organise la distribution et veille tout particulièrement aux personnes ne pouvant se déplacer.**

44 familles bénéficient d'un accompagnement social renforcé en raison de l'inhabitabilité de leur logement.

Recherche de logements durables, échanges avec les assurances et les bailleurs, mobilisation des aides sociales et soutien psychologique : pour ces familles, le retour à la stabilité prendra du temps.

La mission du CCAS se poursuit avec une priorité essentielle : rester présent auprès des habitants aussi longtemps que leur situation le nécessite.

Une solidarité exemplaire

Commerçants, entreprises, professionnels et collectivités : une chaîne d'entraide face à la catastrophe

Dès les premières heures qui ont suivi les inondations du 20 octobre, **la solidarité s'est organisée bien au-delà des services municipaux et de secours. Face aux besoins des habitants sinistrés, commerçants, entreprises, professionnels de santé, hébergeurs et collectivités voisines ont répondu présents.** Dons de produits de première nécessité, repas, matériel médical, solutions d'hébergement ou prêt d'équipements : autant de contributions concrètes qui ont permis de soutenir les Saint-Mitréens dans l'urgence.

Des repas et de l'eau pour les sinistrés

Alors que de nombreuses familles avaient dû quitter leur habitation, plusieurs établissements ont apporté une aide alimentaire précieuse.

La Renaissance des Remparts, Les Marmites de Seb et la boulangerie des Remparts ont ainsi fourni des repas aux personnes sinistrées, contribuant à répondre à l'un de leurs besoins les plus immédiats.

Lorsque les restrictions sanitaires sur l'eau potable ont nécessité l'organisation de distributions exceptionnelles, **Rody Market a fait don de deux palettes de packs d'eau minérale. Les entreprises Transavia et Newrest ont également participé à cet approvisionnement en offrant 70 packs d'eau pétillante.**

Prendre soin et trouver des solutions

La solidarité s'est également exprimée dans le domaine médical. **La pharmacie Durand et le cabinet dentaire Maury** ont fourni du matériel de suture et de premiers secours, utilisé dès le 20 octobre pour la prise en charge des habitants blessés.

Dès le lendemain des intempéries, une chaîne de solidarité s'est créée spontanément entre les commerçants de la ZAC des Étangs.



L'hébergement a constitué une autre priorité. **Le camping Félix de la Bastide, le camping Neptune et des hôtes Airbnb** ont participé à l'accueil des personnes ne pouvant regagner leur domicile.

Ces contributions ont apporté un soutien essentiel à des familles dont le quotidien venait d'être brutalement bouleversé.

Les collectivités en renfort

La solidarité a aussi dépassé les frontières communales.

Le Département des Bouches-du-Rhône s'est également mobilisé. Sa présidente, Martine Vassal, s'est rendue sur place dès le lendemain des inondations, avec l'annonce du soutien financier et matériel du département.

Les services de l'État, sous l'autorité du préfet Jacques Witowski, avec la sous-préfète d'Istres Florence Vilmus, ont également participé à la coordination institutionnelle, notamment avec la mobilisation de la sécurité civile et des forestiers-sapeurs, et au suivi des procédures de reconnaissance de catastrophe naturelle.

À la suite de l'endommagement du véhicule de police municipale de Saint-Mitre, **la Ville de Fos-sur-Mer, conduite par son maire Philippe Maurizot,** a mis un véhicule à disposition pour permettre la continuité des missions.

Les communes de Bouc-Bel-Air et de Velaux ont, quant à elles, prêté du matériel de couchage destiné au centre d'hébergement d'urgence installé au gymnase René Jauras.

Toutes ces contributions témoignent d'une même volonté : répondre, ensemble, aux besoins d'une commune durement éprouvée.



La ZAC des Étangs submergée par les eaux, le 20 octobre dernier.



Dans les quartiers, sur les routes et jusque dans les maisons, des dizaines de mains tendues

Au-delà des moyens matériels et des dons, **les inondations du 20 octobre ont révélé une autre forme de solidarité, faite de temps donné, de présence et d'entraide.** Habitants, bénévoles, associations et agents publics se sont mobilisés dans des conditions parfois difficiles pour aider les personnes sinistrées et participer au retour à la normale. Derrière cette mobilisation collective, il y a aussi des visages et des initiatives qui méritent d'être salués.

Des jeunes mobilisés jusque dans l'étang

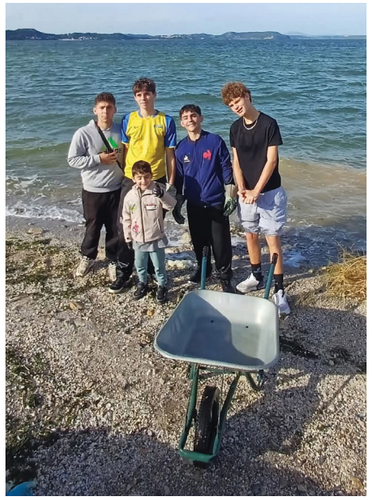

Parmi les initiatives spontanées, celle d'un groupe de jeunes du quartier de Varage a particulièrement marqué les esprits.

Alors que les inondations avaient emporté meubles et objets personnels jusque dans l'étang de Berre, ils se sont mobilisés bénévolement pour les récupérer et les sortir de l'eau.

Un travail éprouvant, accompli sans autre motivation que celle de venir en aide aux habitants touchés. Une belle illustration de l'engagement de la jeunesse saint-mitréenne.

Des associations et des équipes sur tous les fronts

La Croix-Rouge a apporté son aide aux familles sinistrées en participant au nettoyage des maisons touchées par les inondations.

La Sécurité civile est également intervenue pour dégager les roubines encombrées de boue, de végétaux et de matériaux charriés par les eaux.

Les forestiers-sapeurs et les bénévoles du Comité communal feux de forêt (CCFF) ont contribué au dégagement des routes, afin de faciliter les déplacements et les interventions.

Ces actions sont venues compléter **les opérations de sauvetage et de mise en sécurité conduites par les sapeurs-pompiers, dont l'engagement a été déterminant dès les premières heures.**

Des habitants et des agents qui ont répondu présent

La solidarité s'est également exprimée entre voisins : prendre des nouvelles, aider à nettoyer une habitation, déplacer des objets endommagés ou apporter des produits de première nécessité. Certains habitants se sont aussi joints aux équipes d'accompagnement.

De nombreux agents municipaux ont poursuivi leur mobilisation bien au-delà des premières heures. Services techniques, police municipale, accueil, restauration, animation, communication, festivités, action sociale : chacun a contribué, dans son domaine, à répondre aux besoins de la population.

Une entraide qui se prolonge

Si les premiers jours ont été marqués par l'urgence, les conséquences des inondations continuent de peser sur de nombreuses familles. Pour certaines, les réparations et la recherche d'un logement durable prendront encore du temps.

La solidarité ne se limite donc pas aux premières interventions. Elle se poursuit dans l'attention constante portée aux voisins, aux proches et à celles et ceux dont la vie reste profondément affectée.

À tous les bénévoles, habitants, professionnels, associations, agents et partenaires mobilisés, qu'ils soient cités ici ou qu'ils aient agi dans la discrétion, la Ville adresse ses plus sincères remerciements.

Parce que dans l'épreuve, **Saint-Mitre-les-Remparts a aussi montré la force des liens qui unissent ses habitants.**



Des voisins s'aidant mutuellement au lendemain des intempéries.





Sinistrés : les démarches

Après l'urgence, le temps des assurances et de la reconstruction

Pour les Saint-Mitréens touchés par les inondations des 19 et 20 octobre, les difficultés ne se sont pas arrêtées avec le retrait des eaux. Déclarations aux assurances, expertises, travaux, recherche de logements et démarches administratives : le retour à la normale peut prendre plusieurs mois. Plusieurs dispositifs existent pour accompagner les particuliers et les professionnels dans cette période difficile.

La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle reconnue

Dès le 22 octobre, la municipalité a engagé les démarches auprès des services de l'État pour obtenir la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Cette demande a rapidement abouti. Par arrêté interministériel du 27 octobre 2026, publié au Journal officiel le 29 octobre, **Saint-Mitre-les-Remparts a été reconnue en état de catastrophe naturelle au titre des « inondations et coulées de boue » survenues les 19 et 20 octobre.**

Cette reconnaissance constitue une étape importante pour les sinistrés. Elle permet de solliciter l'application de la garantie catastrophes naturelles auprès des compagnies d'assurance, selon les conditions prévues par les contrats.

Assurances : les bons réflexes

Pour les habitants ayant subi des dommages, la première démarche consistait à contacter leur compagnie d'assurance afin de déclarer le sinistre.

Le délai légal de déclaration est de 30 jours à compter de la publication de l'arrêté au Journal officiel, soit jusqu'au 28 novembre 2026 pour cet événement.

Le recensement des sinistres effectué par la mairie ne se substitue pas à la déclaration auprès de l'assureur.

Une demande complémentaire pour les glissements de terrain

Les intempéries ont également provoqué des **mouvements de terrain et fragilisé plusieurs secteurs de la commune**.

Afin de prendre en compte ces dommages, **la municipalité a déposé une demande complémentaire de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre des glissements de terrain.** Cette procédure est distincte de la reconnaissance déjà obtenue pour les inondations et coulées de boue.

Les habitants concernés peuvent se faire connaître par simple courriel à : bureaudumaire@saintmitrelesremparts.fr sans qu'il soit nécessaire de transmettre un descriptif détaillé des dommages pour le dossier communal.

Un accompagnement social qui se poursuit

Pour les familles dont le logement est devenu inhabitable, la question du relogement reste une préoccupation majeure. A l'heure où nous rédigeons ces lignes, **le Centre communal d'action sociale (CCAS) accompagne toujours 44 familles dans leurs démarches et la recherche de solutions adaptées.**

Cet accompagnement comprend notamment les relations avec les bailleurs, les démarches administratives, l'orientation vers les aides sociales et la recherche de logements temporaires ou durables.
Les personnes rencontrant des difficultés peuvent se rapprocher du CCAS afin d'évaluer leur situation et les possibilités d'accompagnement.

Des dispositifs pour les entreprises et les commerçants

Les acteurs économiques touchés par les inondations peuvent également bénéficier, sous certaines conditions, de dispositifs spécifiques.

Aides d'urgence aux travailleurs indépendants, prêts proposés par la Région Sud, demandes de reports de cotisations sociales ou fiscales, recours à l'activité partielle : plusieurs mesures peuvent contribuer à soutenir les entreprises confrontées à des dommages matériels ou à une interruption d'activité.

La commune a regroupé sur son site internet les informations et les liens utiles permettant aux professionnels de se rapprocher directement des organismes compétents.

Pour tous les sinistrés, les démarches peuvent être longues. Au-delà des réparations matérielles, retrouver un logement, une activité et un quotidien stable demandera du temps.

La municipalité reste mobilisée pour informer et orienter les habitants tout au long de cette période de reconstruction.

Les démarches

Social
CCAS : 04 42 06 74 16

Entreprises
www.saintmitrelesremparts.fr

Glissement de terrain
bureaudumaire@saintmitrelesremparts.fr

Plus d'infos sur le site :

Un chantier de reconstruction majeur pour préparer l'avenir

Après les opérations d'urgence, Saint-Mitre-les-Remparts entre dans une nouvelle phase : **celle de la reconstruction. Routes, bâtiments publics, ouvrages hydrauliques et réseaux pluviaux nécessiteront des interventions d'envergure**. Un travail de longue haleine, estimé à plusieurs millions d'euros, et qui devra permettre de mieux préparer la commune à de futurs épisodes météorologiques extrêmes.

Des premières interventions aux grands travaux

Dès les jours qui ont suivi les inondations, les opérations de sécurisation, de déblaiement et de dégagement des roubines se sont multipliées pour rétablir les accès et faciliter l'écoulement des eaux.

Désormais, des travaux plus conséquents se profilent. La municipalité devra notamment engager la réhabilitation de ses bâtiments et équipements endommagés, ainsi que la réparation de plusieurs voies communales et ouvrages de soutènement.

Le Département des Bouches-du-Rhône devrait, pour sa part, intervenir sur les routes relevant de sa compétence, particulièrement la route des Fourques, la route de Saint-Blaise et le vallon de Massane.

La Métropole Aix-Marseille-Provence, à travers la Régie des eaux, sera également un partenaire majeur pour les travaux concernant le réseau pluvial.

Des ouvrages hydrauliques à repenser

Au-delà de la remise en état, les inondations ont mis en évidence la nécessité de revoir certains aménagements.

Le recalibrage et le busage de plusieurs roubines, notamment dans les secteurs urbanisés entre la ZAC des Étangs et le vallon de Massane, figurent parmi les pistes de travail. Le fonctionnement du bassin d'orage de la ZAC, l'état du canal d'irrigation et la réparation des digues endommagées devront également faire l'objet d'études approfondies.

Ces réflexions s'accompagnent d'un enjeu essentiel : préserver la transparence hydraulique, afin de permettre à l'eau de circuler sans rencontrer d'obstacles susceptibles d'aggraver les dégâts.

L'État, le Département et la Métropole aux côtés de la commune

Face à l'ampleur de la catastrophe, les partenaires institutionnels ont rapidement témoigné de leur soutien. **Le Département a annoncé la création d'un fonds exceptionnel destiné à accompagner les communes sinistrées dans la réparation de leurs infrastructures.**



L'État a également fait connaître sa mobilisation à travers la Dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales (DSEC), susceptible de contribuer au financement de certains travaux. Le fonds d'urgence de la Métropole et les aides exceptionnelles départementales constituent également des dispositifs de soutien à mobiliser.

La Ville tient à remercier chaleureusement Martine Vassal, Jacques Witkowski, Florence Vilmus et l'ensemble des équipes de l'État, du Département et de la Métropole pour leur présence, les moyens mobilisés et leur accompagnement dans cette épreuve.



Les visites de Martine Vassal, Présidente du Conseil Départemental et de Jacques Witowski, Préfet des Bouches-du-Rhône à Saint-Mitre.

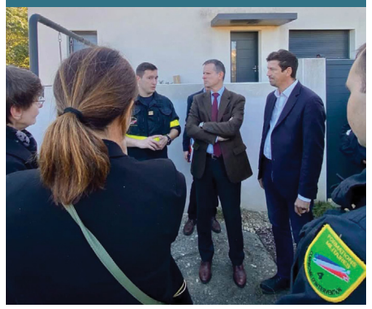

Ne plus sous-estimer le risque

Les aménagements réalisés par le passé répondaient à des épisodes pluvieux d'une intensité bien moindre. **Les événements du 20 octobre ont profondément changé la perception du risque sur notre territoire.**

Il ne s'agit donc pas seulement de réparer à l'identique, mais de **repenser certains ouvrages pour limiter les conséquences de futures inondations.**

Aucune infrastructure ne pourra supprimer totalement le risque face à un phénomène d'une telle violence. Mais cette catastrophe a démontré qu'un événement que l'on croyait impossible pouvait survenir.

Reconstruire prendra du temps. Ce temps devra aussi être celui de la réflexion, de l'anticipation et de la prévention, pour mieux protéger Saint-Mitre-les-Remparts et ses habitants.

« Chevalier du Ciel » : un poème hommage aux pigeons messagers

À travers ce poème empreint d'émotion, J.-C. Vanderlenne, pupille de la Nation et ancien président du Souvenir français, rend un vibrant hommage aux pigeons messagers de la Grande Guerre ainsi qu'à son père, Eugène Vanderlenne. C'est un ancien combattant décédé des suites de son exposition aux gaz de combat, médaillé humanitaire du Nord-Pas-de-Calais.

Chevalier du Ciel

Oiseau d'espérance et de Paix,

Jour du 11 novembre 1918

Où les cloches de toutes les églises de France

Sonnent l'Armistice et font revenir l'espérance

Ce soir, je pense à mon père qui me conte vos exploits

Dans le brouillard, le gaz et le froid.

On vous lançait dans le ciel de France

Éclairé par les fusées éclairantes et les balles traçantes

Évitant la mitraille qui déchire les entrailles

Sous l'œil de l'agent de liaison

Qui ne pouvait compter que sur toi, avec raison, pour sauver la compagnie

Ton dernier message demandait de l'artillerie

Subissant une attaque par les gaz

Tu es arrivé au poste de commandement exténué

Pour mourir dans les mains de ton maître

Trois cent mille des tiens sont morts. Il faut le reconnaître

L'ypérite brûlant vos yeux et vos poumons

Pour sauver dans cette tourmente nos pères et grands-pères

Vos exploits, votre dévouement, votre courage

Servent d'exemples à leurs fils et petits-fils

Le Souvenir français reconnaît vos mérites

Comme il le fait pour des milliers de poilus

À vous la gloire éternelle, à nous le souvenir

P.-S. : Aujourd'hui encore, l'on me demande pourquoi j'aime le pigeon.

Les Journées européennes du patrimoine : deux jours pour redécouvrir Saint-Mitre



Les 19 et 20 septembre dernier, les Journées européennes du patrimoine ont mis à l'honneur les richesses de notre commune. Animées par les bénévoles de l'association Saint-Mitre Histoire et Patrimoine, les visites et les animations ont permis à de nombreux participants de découvrir ou de redécouvrir les lieux et les pages marquantes de notre histoire.

Le samedi matin, une balade dans la campagne autour de la chapelle Saint-Michel a évoqué le riche passé agricole de notre territoire. La promenade s'est prolongée par une exposition de photographies anciennes et la projection de diaporamas consacrés à l'histoire de la chapelle.

Au cœur du village, une belle animation a célébré les 400 ans du moulin. Une exposition sur la culture des céréales autrefois a également rassemblé de nombreux participants. La visite du centre historique a ensuite permis de mettre en lumière ses principaux joyaux architecturaux. À l'église, les visiteurs ont pu découvrir l'édifice avant de monter au clocher et d'admirer le paysage à 360 degrés.

Le site archéologique de Saint-Blaise a lui aussi ouvert ses portes, avec une visite organisée par ses responsables. La journée a également été marquée par l'accueil des pèlerins du chemin de Marie-Madeleine, en escale dans notre ville, puis par une conférence consacrée au centenaire de la croix de Camargue. Un pot de l'amitié a clôturé cette belle manifestation, qui a réuni des habitants comme des touristes.

Rendez-vous les 18 et 19 septembre 2027 pour une nouvelle édition !

La photographie à l'honneur



Les 10 et 11 octobre, Saint-Mitre a accueilli le traditionnel week-end photographique organisé par le Photo Club Marius. Pendant deux jours, les amoureux de la photographie ont pu découvrir les univers de neuf clubs de la région, réunis dans différents lieux du village.

Étaient présents les clubs de Fos-sur-Mer, Istres, Martigues, Port-de-Bouc, Saint-Martin-de-Crau, Berre et Carry-le-Rouet, ainsi que l'Union régionale de la Fédération Photographique de France.

Au théâtre de la Manare, le Photo Club Marius a exposé ses œuvres autour de deux thèmes : le patrimoine régional et la météo. Invitée d'honneur, Karine Chavas a également présenté son travail et échangé avec les visiteurs.

Le samedi soir, le club a retrouvé sa traditionnelle soirée audiovisuelle. Plusieurs de ses membres y ont présenté leurs diaporamas. À la médiathèque, les visiteurs ont aussi pu découvrir, tout au long du week-end, l'exposition de Jean-Philippe André, adhérent du Photo Club Marius.

L'ensemble des rendez-vous a attiré de nombreux visiteurs, venus partager leur intérêt pour la photographie !

AVIS DE RECHERCHE

L'association Saint-Mitre Histoire et Patrimoine, travaille à mettre en valeur le riche patrimoine de notre commune. Dans le cadre de ce travail, elle se préoccupe d'en retrouver les vestiges les plus marquants. Dans ce jeu d'échec passionnant, il leur manque une pièce : la statue originale de Notre Dame de Castelveyre, dont une reproduction figure dans la niche au-dessus de la porte Sud des remparts.

Si vous avez des informations sur ce sujet merci de téléphoner ou de leur envoyer un message : 06 29 54 02 73 ou 06 89 72 59 69.

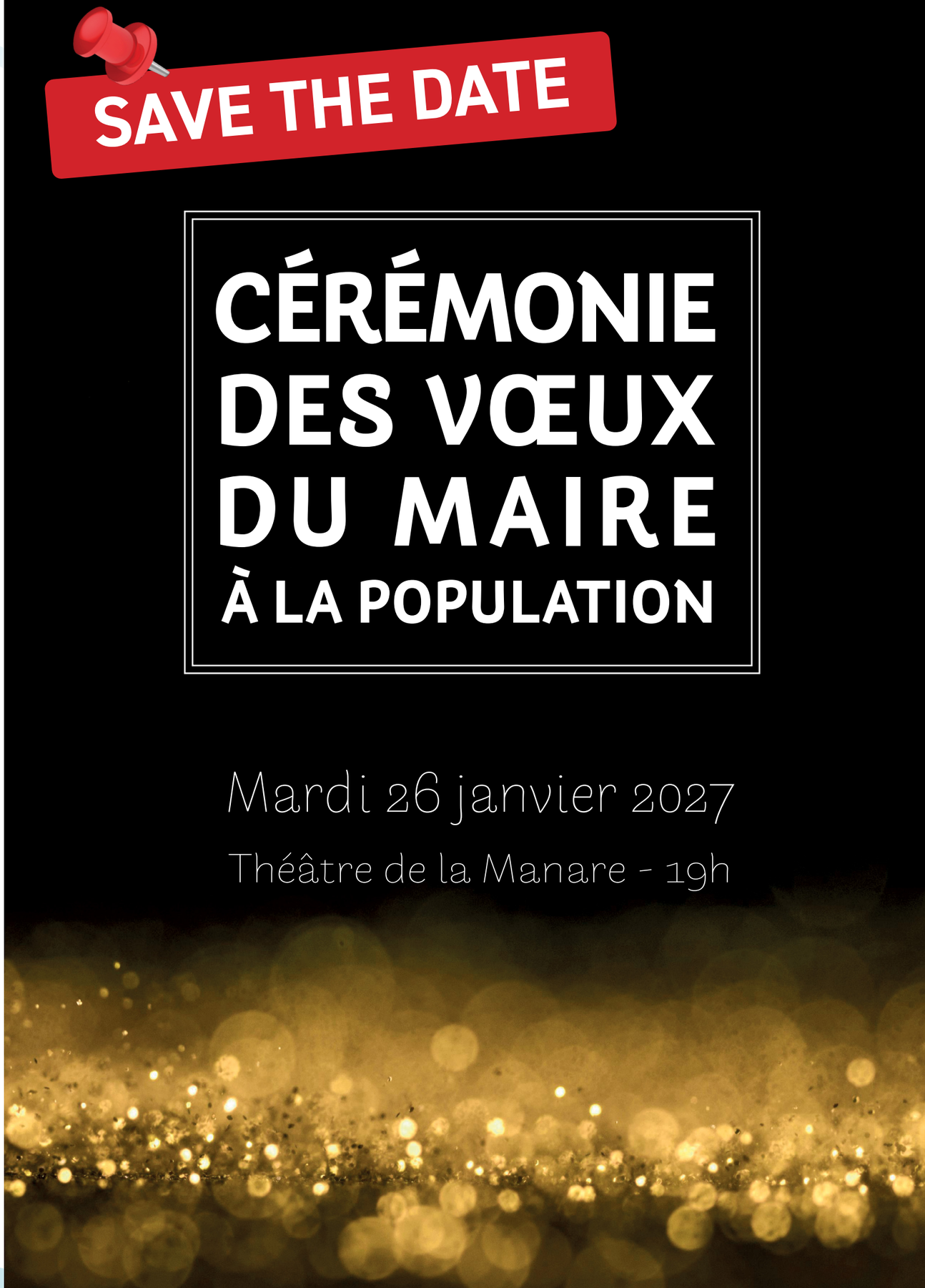

PORTRAIT

Déborah Angelini, le sourire d'un village

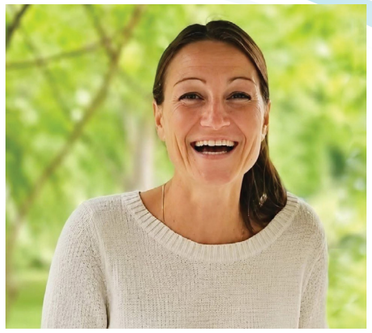

Elle s'appelait Déborah Angelini. Elle avait 37 ans. Elle était une épouse, une maman, une entrepreneuse, une parent d'élève, mais surtout une Saint-Mitréenne profondément attachée à son village, où elle était connue et aimée de tous.

« Elle était lumineuse et aimée. » C'est avec ces mots, aussi simples que bouleversants, que son mari Régis décrit celle qui partageait sa vie et qui s'est éteinte le mardi 10 novembre, après un an et demi de lutte contre le cancer.

Déborah, c'était d'abord un sourire, une énergie communicative et cette capacité à rassembler les gens autour d'elle. Une enfant de Saint-Mitre, passée par les bancs de l'école Édouard Vaillant, tout comme Régis, de cinq ans son aîné. À eux deux, ils réunissaient plusieurs générations de Saint-Mitréens, au gré des amitiés nouées depuis l'enfance.

C'est à L'Oustaou, sur la place Neuve, que leurs chemins se croisent. Régis tient alors l'établissement, qu'ils feront vivre ensemble jusqu'à la naissance de leur fille aînée, Lésia.

En 2015, Déborah se lance dans une nouvelle aventure : elle reprend La Source, salle de réception située dans la ZAC des Étangs. Pendant onze ans, elle y accueille mariages, baptêmes, anniversaires, fêtes de famille, réunions de quartiers et même tournages. Avec son sens de l'accueil, sa créativité et son enthousiasme, elle fait de ce lieu bien plus qu'une salle de réception : un endroit où se fabriquent des souvenirs heureux.

Des souvenirs, justement, ceux qui l'ont connue en ont tant à raconter. Il y a ses anniversaires, qui coïncidaient avec les fêtes votives et semblaient être une occasion supplémentaire de réunir tout le village. Il y a cette soirée où, souhaitant simplement fêter son anniversaire au Verre à Soi, elle réserve une table… avant que 92 personnes ne finissent par se retrouver pour la célébrer ! Le gérant glissera alors à Régis, non sans humour : *« La prochaine fois, privatisez l'établissement ! »*.

Et puis il y a ces images plus récentes, celles d'une Déborah dansant sur Céline Dion en juillet dernier, profitant de la musique et de ceux qu'elle aime.

Autant d'instants qui racontent mieux que de longs discours la place qu'elle occupait dans le cœur des autres.

Malgré la maladie, Déborah continuait de nourrir des projets pour La Source. Régis, qui travaille chez Arcelor, souhaite aujourd'hui poursuivre ce qu'elle avait entrepris : *« Elle avait beaucoup de projets, et je veux continuer sur sa lancée, pour nos enfants. »*

Le jour de ses obsèques, l'église de Saint-Mitre-les-Remparts était trop petite pour accueillir tous ceux venus lui dire au revoir. Famille, amis, habitants, plusieurs générations se sont retrouvés pour rendre hommage à cette femme qui avait tant compté dans leur vie.

À ses enfants, elle laisse l'amour d'une maman. À Régis, celui de toute une vie. Et à Saint-Mitre, le souvenir d'une femme généreuse, chaleureuse et profondément vivante. Déborah n'avait que 37 ans. Elle avait encore tant de projets, tant de moments à partager et de souvenirs à créer. Mais de tous ceux qu'elle nous laisse, il en est un qui ne s'effacera pas : son sourire.

À Régis, à leurs enfants, aux familles Angelini et Lyotard ainsi qu'à tous leurs proches, la municipalité adresse ses plus sincères condoléances.

ÉTAT CIVIL

Naissances

Adam MARCHAL, né le 8 juillet 2026 à Martigues.

Marco MONGELLI, né le 01 août 2026 à Martigues.

Deva CIURLEO, née le 15 août 2026 à Martigues.

Charlie POVEDA, née le 29 juillet 2026 à Martigues.

Livia DELLUC, née le 17 août 2026 à Martigues.

Lenny POLIZZANO, né le 15 septembre 2026 à Martigues.

Soan SALVADOR, né le 4 septembre 2026 à Martigues.

Andréa RIGOLIO, née le 13 septembre 2026 à Martigues.

Mariages

Léna RADDUSO et Anthony ROMAGNOLI, mariés le 12 septembre 2026.

Lucie DEQUEKER et Allan-Christopher RIQUELME, mariés le 12 septembre 2026.

Coralie KINTZ et Jérôme BREYSSE mariés le 26 septembre 2026.

Décès

Monsieur Claude MICHEL, décédé le 26 août 2026 à Saint-Mitre-les-Remparts.

Monsieur Jean Paul VASSE, décédé le 30 août 2026 à Martigues.

Madame Béatrice MARGARINO, décédée le 4 septembre 2026 à Saint-Mitre-les-Remparts.

Monsieur Lucien BAZIN, décédé le 9 septembre 2026 à Martigues.

Monsieur José GABRIEL, décédé le 9 septembre 2026 à Saint-Mitre-les-Remparts.

Madame Michèle RAMOS, décédée le 7 septembre 2026 à Saint-Mitre-les-Remparts.

Monsieur Stéphane OLIVER, décédé le 17 septembre 2026 à Marseille (5e arrondissement).

Madame Lydie LEFEBVRE, décédée le 20 septembre 2026 à Saint-Mitre-les-Remparts.

Madame Renée HARO épouse LAURAIRE, décédée le 15 septembre 2026 à Martigues.

Monsieur Claude ZUFFEREY, décédé le 21 septembre 2026 à Martigues.

Madame Rachel GALINDO, décédée le 27 septembre 2026 à Gardanne.

Madame Ghislaine LALIN épouse DONNAIS, décédée le 3 octobre 2026 à Saint-Mitre-les-Remparts.

Madame Monique TREMBLAIS épouse GUILLEN, décédée le 4 octobre 2026 à Martigues.

Madame Charlette PRIEUR épouse PERROT, décédée le 6 octobre 2026 à Saint-Mitre-les-Remparts.

CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez sur cette page un résumé des comptes-rendus des conseils municipaux, avec les délibérations votées et le nombre de votants, de voix pour, de voix contre et d'abstentions. Pour plus de détails, rendez-vous sur notre site internet : www.saintmitrelesremparts.fr

Séance du 14 septembre 2026

		Votants	Pour	Contre	Abstentions
INSTITUTIONNEL					
2026-45	Institutionnel - Adoption du règlement intérieur du conseil municipal	29	29	0	0
FINANCES - COMMANDE PUBLIQUE					
2026-46	Finances - Décision modificative n°1 - Exercice 2026	29	29	0	0
2026-47	Finances - Budget Principal- Admission en non-valeur sur exercices antérieurs	29	29	0	0
2026-48	Finances - Tarifs de location de la salle polyvalentede Varage — Modifie la délibération ne 2023-88 — Tarif applicable aux agents de la collectivité	29	29	0	0
2026-49	Finances - Approbation de la convention de fonds de concours avec la Métropole Aix Marseille Provence	29	29	0	0
2026-50	Finances - École de musique — Actualisation des tarifs à compter du 1er septembre 2026 - Modifie la délibération 2022-61	29	29	0	0
CULTURE					
2026-51	Culture - Approbation du règlement de fonctionnement actualisé de l'école municipale de musique Georges Bizet	29	29	0	0
URBANISME					
2026-52	Urbanisme - Acquisition de la parcelle cadastrée section AH n°0007 quartier Crépon	29	29	0	0
2026-53	Urbanisme - Cession de la parcelle AH n°316 - Impasse Henri BOSCO	29	29	0	0
2026-54	Urbanisme - Demande d'aide financière au conseil départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif « aide à l'embellissement des facades et paysages de Provence »	29	29	0	0
PERSONNEL – RESSOURCES HUMAINES					
2026-55	Personnel - Modification du tableau des effectifs - Création de 2 emplois d'adjoint technique territorial à temps non complet et d'un emploi d'adjoint technique à temps complet	29	29	0	0
2026-56	Ressources Humaines - fixation du nombre de représentants du personnel au comité social territorial commun	29	29	0	0

SUITE ÉTAT CIVIL

Madame Josette ROUESNÉ veuve LONGUET, décédée le 13 octobre 2026 à Saint-Mitre-les-Remparts.

Monsieur Gérard GARACH, décédé le 14 octobre 2026 à Saint-Mitre-les-Remparts.

Monsieur Daniel SABATIER, décédé le 21 octobre 2026 à Martigues.

Madame Jacqueline CRESSENT veuve MELIA, décédée le 20 octobre 2026 à Istres.

Monsieur Jean-Joseph RUSSO, décédé le 20 octobre 2026 à Istres.

Monsieur Fernand CLERC, décédé le 23 octobre 2026 à Martigues.

Madame Marylène CHRISTIN épouse RETEUNA, décédée le 2 novembre 2026 à Saint-Mitre-les-Remparts.

Madame Deborah LYOTARD épouse ANGELINI, décédée le 10 novembre 2026 à Marseille.

Monsieur Jean PIAT, décédé le 11 novembre 2026 à Saint-Mitre-les-Remparts.

Madame Hélène SEVENIER veuve ROQUEFORT, décédée le 11 novembre 2026 à Saint-Cannat.

Monsieur Eric CALVO, décédé le 14 novembre 2026 à Saint-Mitre-les-Remparts.

Madame Alberte NEYEN veuve SCHAEFER, décédée le 22 novembre 2026 à Saint-Mitre-les-Remparts.

Madame Françoise DOUCET veuve MONJAL, décédée le 22 novembre 2026 à Martigues.

SORTIR

L'Agenda Sélection

DÉCEMBRE

VENDREDI 4 ET SAMEDI 5 DÉCEMBRE
Noël gourmand, par Fabien Morreale et Ludovic Inghilleri
Place de la Mairie | De 18h00 à 22h00
Réservations : 04 42 80 99 29

DIMANCHE 6 DÉCEMBRE
Chants de Noël - Ensemble Dulcisona
Théâtre de la Manare | 17h00
Gratuit | Infos : 04 42 49 04 64

MERCREDI 9 DÉCEMBRE
Contes de Noël - Pour les 3-6 ans
Médiathèque municipale Charles Rostaing | 14h30
Inscriptions : 04 42 49 15 11

VENDREDI 11 DÉCEMBRE
Royal December
Maison de la jeunesse | De 19h à 22h
Pour les jeunes de la 6ème jusqu'à 17 ans.
Inscriptions sur le portail famille (QR code)
Infos : 04 42 06 97 52

SAMEDI 12 DÉCEMBRE
Réunion publique de concertation : désenclavement quartier des Musiciens
Théâtre de la Manare | 10h00
Entrée libre | Infos : 04 42 49 04 61

MARDI 15 DÉCEMBRE
Le Bus Gynéco du Département
Parking de la Manare | de 10h30 à 15h30
Consultations gratuites sur RDV : 04 13 31 47 19

MERCREDI 16 DÉCEMBRE
Ateliers créatifs de Noël - Pour les 5-10 ans
Médiathèque municipale Charles Rostaing
14h00 et 16h00
Inscriptions : 04 42 49 15 11

VENDREDI 18 DÉCEMBRE
Soirée de Noël
Place Neuve | De 17h00 à 21h
Gratuit | Infos : 04 42 49 18 93

JEUDI 31 DÉCEMBRE
Festival des Comédies
L'Orange de Noël | 16h00
Sous le sapin... Les emmerdes ! | 18h00
Théâtre de la Manaret | Réservations : billetreduc.com

JANVIER

MERCREDI 13 JANVIER
L'heure du conte pour les enfants de 0 à 3 ans
Médiathèque municipale Charles Rostaing | 10h30
Inscriptions : 04 42 49 15 11

SAMEDI 16 JANVIER
La Flamme des Beatles - Concert acoustique
Théâtre de la Manare | 20h30
Billetterie : https://bit.ly/billetteriemanare

MARDI 19 JANVIER
Conférence sur les frelons en Provence
Médiathèque municipale Charles Rostaing | 18h00
Inscriptions : 04 42 49 15 11

SAMEDI 23 JANVIER
Les Prisonniers du château d'If - Théâtre
Théâtre de la Manare | 20h30
Billetterie : https://bit.ly/billetteriemanare

MARDI 26 JANVIER
Cérémonie des vœux du Maire à la population
Théâtre de la Manare I 19h00
Entrée libre | Infos : 04 42 49 04 61

SAMEDI 30 JANVIER
Le Café Philo
Médiathèque municipale Charles Rostaing | 14h00
Inscriptions : 04 42 49 15 11

L'AGENDA COMPLET de toutes les manifestations est sur www.saintmitrelesremparts.fr